

Commission Loisirs :

Jean-Marc BRUNEAU

06 04 53 05 41

jeanmarc.bruneau4@orange.fr

REGLEMENT TOURNOI LOISIRS

Saison 2025-2026

- I. **Article 1 :**
Le tournoi se déroulera selon les règlements de la F.F.T.T. en vigueur.
- II. **Article 2 :**
Le juge Arbitre sera seul qualifié pour trancher tous les cas litigieux non prévus dans le présent règlement.
- III. **Article 3 :**
Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses du Loiret (hors catégorie « poussin »). Il faut être licencié loisir avec un nombre de point inférieur ou égal à 500 ou non licencié (n'ayant jamais été classé).
- IV. **Article 4 :**
Une participation de 5 euros est demandée lors de l'inscription.
Le paiement se fera en ligne au moment de l'inscription. Le juge-arbitre n'acceptera aucun règlement sur place.
- V. **Article 5 :**
Le comité du Loiret de Tennis de Table décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident pouvant se produire pendant le tournoi.
- VI. **Article 6 :**
Chaque participant devra :
 - se munir d'une raquette F.F.T.T. ainsi que d'une balle,
 - se faire enregistrer dès son arrivée dans la salle.Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes.
- VII. **Article 7 :**
La compétition est une compétition individuelle à classement intégral.
Le format du tournoi est le suivant :
 - Une première phase répartie en poules de 3 joueurs ou plus (en fonction du nombre d'inscrits).
 - Une deuxième phase avec tableau à classement intégral.
- VIII. **Article 8 :**
Le fait de s'engager implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.
- IX. **Article 9 :**
L'inscription au tournoi vaut acceptation du droit à l'images, les photographies seront diffusées dans le cadre de cette compétition. En cas de refus, le préciser lors de l'inscription.
- X. **Article 10 :**
L'organisateur se réserve le droit de modifier la compétition en fonction du nombre de participants.
- XI. **Article 11 :**
Une récompense sera remise aux trois premiers joueurs et à la meilleure féminine.